



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 13 novembre 2009. M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du secteur de l'emploi, souhaite la bienvenue aux membres et présente les nouveaux responsables au BIT. M^{me} Zappia (gouvernement, Italie) a assuré la présidence de la réunion. M^{me} Hornung-Draus (employeuse, Allemagne) et M. Gurney (travailleur, Royaume-Uni) en ont assuré la vice-présidence.
2. La sous-commission rappelle le décès de M. Jack Coates, un membre employeur du Royaume-Uni qui a grandement contribué à l'élaboration de la Déclaration sur les entreprises multinationales.

Le point sur les priorités stratégiques 2008-09

3. La représentante du Directeur général (M^{me} Ricarda McFalls) présente le document faisant le point sur les priorités stratégiques pour 2008-09¹.
4. La directrice du Service d'assistance du BIT (ILO Helpdesk), M^{me} Emily Sims, fait le point sur l'utilisation du Service d'assistance à la lumière des objectifs fixés par la sous-commission.
5. M. Salazar-Xirinachs, en qualité de président, rend compte des conclusions du groupe consultatif pour le Service d'assistance². Le groupe consultatif a noté les progrès substantiels accomplis depuis le lancement du Service d'assistance en mars 2009. Le groupe a pris note avec satisfaction de la contribution des membres de l'équipe d'experts³ qui joue un rôle primordial dans le fonctionnement du Service d'assistance. Le fonctionnement harmonieux et efficace de l'équipe d'experts, qui sollicite énormément ses membres, donne un exemple positif de la manière dont le Bureau met en pratique l'approche intégrée préconisée dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (Déclaration sur la justice sociale). Le groupe recommande au Bureau de placer en tête des priorités les mesures visant à rendre le système de gestion des

¹ Document GB.306/MNE/1.

² Document GB.301/MNE/2, paragr. 21.

³ Document GB.301/MNE/2, paragr. 20.

connaissances pleinement opérationnel, ce qui constituerait le premier pas pour renforcer le service. Le groupe a décidé de poursuivre la stratégie actuelle jusqu'à sa prochaine réunion en mars 2010. Il demande au Bureau de mener des consultations informelles parmi les membres et de préparer une note d'information portant sur des questions telles que la stratégie de croissance visant à rallier davantage de membres potentiels et sur le critère de recevabilité. Dans l'ensemble, le groupe consultatif se montre très satisfait du fonctionnement du Service d'assistance à ce jour et se dit très optimiste quant à son potentiel de développement à l'avenir.

6. Un représentant du Centre international de formation de l'OIT à Turin (M. Valter Nebuloni) rend compte des activités de formation en rapport avec la Déclaration sur les entreprises multinationales. Parmi celles-ci, on compte notamment un cours de formation en octobre 2009 destiné aux responsables d'audits sociaux et portant sur le thème «appliquer les principes fondamentaux du travail aux chaînes d'approvisionnement mondiales» ainsi qu'un cours de formation en avril 2009 pour les fonctionnaires du BIT sur la façon d'aider les mandants et de se pencher sur les efforts que les entreprises déploient pour mettre en pratique les principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Le cours destiné aux responsables d'audits sociaux du secteur privé a été particulièrement plébiscité. Il représente un cas parlant de synergie interne et s'est inspiré des remarques constructives et concrètes des partenaires sociaux. La formation a donné lieu à un échange de connaissances entre les experts du BIT et les praticiens sur le terrain. Les retours d'information des participants à ces deux cours ont été positifs et le Centre est disposé à organiser d'autres cours de formation de ce type et à les enrichir, surtout en ce qui concerne le renforcement des capacités dans les régions, dans la mesure des ressources disponibles.
7. La vice-présidente employeuse adresse ses félicitations au Bureau pour l'efficacité et le professionnalisme avec lesquels il a géré son Service d'assistance. Elle souligne que les observations des entreprises ayant envoyé des demandes ont été positives à tous égards. En même temps, elle relève qu'il conviendrait de mieux définir les limites du champ d'intervention de ce service. Elle met en avant le fait que le Service d'assistance a été conçu comme un outil d'information destiné à fournir des renseignements succincts en réponse à des questions concrètes et qu'il n'a pas vocation à être un instrument de promotion des normes de l'OIT ou de la Déclaration. En outre, il convient de faire une distinction entre le fait de répondre à des questions précises et le processus continu de dialogue et de coopération dans le cadre des projets en cours, qui devrait faire l'objet d'une structure séparée, faute de quoi on risque de surcharger le Service d'assistance. La vice-présidente employeuse souligne l'importance de mettre au point des méthodes opérationnelles afin de mener une coopération approfondie et elle encourage le prochain groupe consultatif pour le Service d'assistance à débattre, à l'occasion de sa prochaine réunion, des divers mécanismes auxquels il pourrait être fait appel pour associer à cette démarche, d'une part, le Bureau des activités pour les travailleurs et, de l'autre, le Bureau des activités pour les employeurs.
8. La vice-présidente employeuse adresse ses félicitations au Bureau pour la qualité des activités de formation qu'il organise, surtout en ce qui concerne le cours pour les responsables des audits sociaux, et elle souligne que les commentaires des employeurs et des observateurs ont été positifs sur tous les plans et que les intéressés ont évoqué la possibilité de mettre au point d'autres modules de formation. A cet égard, elle préconise que les audits sociaux tiennent davantage compte des normes internationales du travail et elle suggère de donner davantage loisir aux entreprises qui participent de procéder à des échanges de vues. Elle se félicite de l'existence des séminaires régionaux et propose l'aide des organisations d'employeurs pour mobiliser les participants et permettre une plus grande participation des partenaires sociaux à l'élaboration du contenu et des programmes des séminaires. Elle conclut en disant que les employeurs apprécient le travail du Bureau

en rapport avec la norme ISO 26000 et elle souhaiterait que l'OIT participe activement à la dernière phase de son élaboration.

9. Le vice-président travailleur se félicite du succès rencontré par le Service d'assistance et réaffirme le ferme soutien des travailleurs. L'utilisation du service évolue dans le sens voulu, ce que confirment les diverses questions provenant des entreprises, des gouvernements, des initiatives multipartites et des institutions multilatérales. Le Service d'assistance devrait cependant acquérir plus de visibilité, et le site et la chaîne TV de l'OIT pourraient être, à cet égard, mis à contribution. L'intervenant souligne qu'un système fonctionnel de gestion des connaissances est une priorité qui devrait être utile aux entreprises. Les questions moins nombreuses des organisations de travailleurs et d'employeurs s'expliquent peut-être par le fait que ces dernières sont habituées à passer par l'intermédiaire des Bureaux des activités pour les employeurs et les travailleurs. Des matériels promotionnels spécifiquement destinés aux employeurs et aux travailleurs et portant sur le Service d'assistance et la Déclaration sur les entreprises multinationales pourraient être élaborés. Les travailleurs sont désireux de collaborer à la promotion de ces matériels dans le cadre des fédérations syndicales internationales et par d'autres biais. Le vice-président travailleur se déclare, en revanche, déçu par la deuxième partie du document décrivant les activités du Bureau liées à la Déclaration sur les entreprises multinationales qui sont menées en collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales. Au-delà des activités qui sont signalées, il désire connaître la stratégie suivie par le BIT dans sa collaboration avec l'OCDE, la CNUCED, l'ONUDI, le Pacte mondial des Nations Unies et l'Organisation internationale de normalisation pour assurer la cohérence avec les instruments de l'OIT et l'Agenda du travail décent. Ces institutions peuvent également constituer de bonnes sources d'informations, notamment la CNUCED avec ses examens de la politique d'investissement et son Rapport sur l'investissement dans le monde. Une réunion de suivi a été proposée de manière à consacrer davantage de temps à un plan d'action pratique.
10. Le vice-président travailleur répète qu'il est nécessaire d'actualiser la Déclaration sur les entreprises multinationales en tenant compte des normes récentes, de la Déclaration sur la justice sociale et du Pacte mondial pour l'emploi afin qu'elle reflète en permanence les dernières évolutions. Le Bureau est prié d'organiser en mars 2010 une entrevue entre la sous-commission et John Ruggie, le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises. S'agissant des priorités stratégiques, le travail de la sous-commission et la coopération entre les départements au sein du Bureau et avec le Centre de Turin doivent être renforcés. L'orateur regrette que le cours de formation dispensé aux responsables d'audits sociaux ait porté uniquement sur les normes fondamentales du travail et n'ait pas abordé des questions telles que les salaires et les conditions de travail au sens large. Il conclut son intervention en proposant que les partenaires sociaux se réunissent pour examiner et améliorer le contenu des cours et les matériels de formation.
11. Le représentant du gouvernement de l'Égypte note que la plupart des utilisateurs du Service d'assistance résident en Europe occidentale et relève que des activités de promotion devraient être mises en œuvre pour augmenter le nombre des utilisateurs des autres régions. Il souligne également que la Déclaration sur les entreprises multinationales devrait être promue conformément à la Déclaration sur la justice sociale.
12. Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, se félicite du document et remercie le Bureau pour le travail accompli. Appuyant les observations du représentant de l'Égypte, l'intervenant apprécierait que l'on mette davantage l'accent sur le partage des connaissances, le renforcement des capacités, la coopération technique et les conseils afin de parvenir à une répartition géographique plus équilibrée des utilisateurs du service.

13. Le représentant du gouvernement du Nigéria appuie la déclaration du représentant du gouvernement du Kenya. Concernant la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales à l'échelle des pays et des régions, le Nigéria aimerait également féliciter le Bureau pour ses efforts visant notamment à couvrir la sous-région de l'Afrique occidentale. Il demande au Bureau d'aider le gouvernement du Nigéria à étendre le «Programme sur le travail décent et productif dans les pays de l'Union du fleuve Mano» à la zone du delta du Niger.
14. La représentante du gouvernement de l'Argentine fournit à la sous-commission des informations sur les activités régionales concernant la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales telles que le Multiforum pour le cône Sud de 2009. En juin 2009, tant la Déclaration sur les entreprises multinationales que les conclusions concernant la promotion des entreprises durables ont été intégrées dans la résolution relative à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises dans l'hémisphère qui a été adoptée par l'Organisation des Etats américains.
15. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni se félicite du succès du Service d'assistance et des contributions de l'ensemble du Bureau et demande que l'on poursuive les activités visant à promouvoir le service auprès des entreprises utilisatrices.
16. Le représentant du gouvernement de l'Inde se déclare satisfait des mesures visant à mieux faire connaître la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il informe la sous-commission que les initiatives de son gouvernement qui visent à améliorer la réglementation et la gouvernance des entreprises sont liées à la promotion d'une mondialisation équitable, de la justice sociale et de la responsabilité sociale des entreprises. En Inde, la responsabilité sociale des entreprises pourrait jouer un rôle clé dans la réalisation des OMD.
17. La représentante du gouvernement de la République de Corée remercie le Bureau de son action mais note que des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour faciliter l'utilisation du Service d'assistance dans d'autres régions que l'Europe occidentale. Elle se félicite des objectifs définis dans le cadre stratégique pour 2010-2015 et le Pacte mondial pour l'emploi au regard de la Déclaration sur les entreprises multinationales.
18. M. Salazar-Xirinachs remercie les membres de la sous-commission pour leurs idées et observations positives sur la manière d'améliorer le travail du Service d'assistance. Il assure au vice-président travailleur que sa déception concernant la deuxième partie du document sera dûment prise en considération et décrit certaines des activités passées et à venir. Se référant à la collaboration avec l'OCDE, il souligne que le Bureau a l'intention de négocier un nouveau protocole d'accord avec le secrétariat de l'OCDE. Il informe la sous-commission que M. Ruggie n'a pu se libérer pour assister aux sessions précédentes du Conseil d'administration mais qu'il sera de nouveau invité à la prochaine session.

Résultats de l'essai sur le terrain d'une autre méthode d'évaluation de la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales

19. La représentante du Directeur général présente le document soumis au titre de cette question⁴. M. Nikolai Rogovsky fournit des informations plus détaillées sur les résultats de l'essai sur le terrain et remercie M^{me} Yukiko Arai qui a supervisé les travaux en Argentine.

⁴ Document GB.306/MNE/2.

20. Le vice-président travailleur rappelle qu'il avait été jugé nécessaire d'expérimenter d'autres méthodes pour réaliser la neuvième enquête dans la perspective du prochain examen périodique sur l'emploi devant être effectué en 2010. Il se déclare déçu de ce que l'analyse globale n'ait pas été préparée avant le Conseil d'administration et il ajoute qu'il aurait été extrêmement utile d'avoir en mains ne serait-ce que des informations actualisées sur les investissements directs étrangers et la création directe d'emplois pour décider de ce que l'on doit faire à l'avenir. Des informations complémentaires sur les chaînes d'approvisionnement mondiales seraient aussi nécessaires. Il faudrait également conduire rapidement des recherches et recueillir des données dans l'ensemble du Bureau sur ces sujets, si besoin est. L'orateur note que les nouvelles recherches en matière de négociation collective, de relations professionnelles, de salaires et de conditions de travail n'ont pas été prises en compte dans le rapport et il invite les diverses unités techniques du Bureau à collaborer pour établir un agenda commun, par exemple pour concevoir un produit global sur les entreprises multinationales. Les essais menés au niveau national font apparaître des points forts et des points faibles. L'orateur relève que, dans les pays où les études ont été entreprises, les mandants nationaux ont renouvelé leur engagement de redonner une vie à la Déclaration sur les entreprises multinationales, mais il incite à la prudence car il faudra tenir compte des coûts élevés que cela pourrait induire. Comme le Bureau, il trouve préoccupant que les travaux sur les entreprises multinationales ne soient pas inclus d'office à titre prioritaire dans les programmes par pays de promotion du travail décent et il se demande si cela résulte d'une promotion inadéquate. Il suggère que les pays pourraient être choisis parmi ceux où sont conduits d'autres programmes apparentés, comme les programmes *Better Work* (sur l'amélioration des conditions de travail), SCORE ou IPEC. Cela favoriserait les synergies entre les activités menées au niveau national et celles des opérateurs des entreprises multinationales sur le terrain. L'orateur considère qu'il faut davantage de temps pour que les études sectorielles permettent de trouver des solutions aux problèmes rencontrés et d'obtenir des résultats. Il propose que les questionnaires d'enquête soient intégrés aux travaux préparatoires des réunions sectorielles, de manière que les participants à ces réunions puissent examiner les résultats et en discuter. A son avis, il est trop tard pour tenter de réaliser une enquête à ce stade, sauf si les délais sont repoussés; le Bureau devrait donc préparer une étude générale faisant la synthèse du bilan réalisé et des recherches déjà faites en prévision du prochain exercice périodique ainsi que des recherches entreprises par le Bureau dans l'ensemble des départements, en encourageant la collaboration. Cette démarche pourrait s'accompagner d'activités menées aux niveaux des pays et des secteurs.
21. La vice-présidente employeuse approuve dans son principe l'analyse présentée par le vice-président travailleur. Elle indique que la Déclaration sur les entreprises multinationales est un instrument à vocation universelle. Par conséquent, les activités de suivi doivent conserver ce caractère universel. Elle est convaincue que cela pourrait se faire d'une manière économique. Elle propose qu'une étude documentaire soit réalisée au lieu de l'enquête, en s'appuyant sur des études réalisées au niveau des pays et des secteurs. Elle se félicite que le Bureau ait pris conscience de ce que les études sectorielles doivent être plus spécifiques et invite à la conduite d'autres consultations. Elle convient avec le vice-président travailleur que les études sectorielles doivent être planifiées à l'avance et que l'on pourrait tirer parti des réunions sectorielles. En ce qui concerne le point appelant une décision, elle considère que ni l'option A (une couverture universelle mais sans intervention à l'échelon national) ni l'option B (des études réalisées uniquement à l'échelon national) ne sont parfaites, et elle propose qu'un essai comportant les éléments suivants soit réalisé: i) une étude documentaire à l'échelon mondial; ii) des essais concrets aux niveaux sectoriel et national couvrant la période 2007-2010; et ensuite iii) l'établissement en 2011 d'un rapport phare comprenant une enquête.
22. Le représentant du gouvernement du Nigéria déclare que les activités conduites aux niveaux national et sectoriel offrent de meilleurs résultats et il soutient l'option B.

23. La représentante du gouvernement de l'Argentine déclare que la méthode expérimentée dans son pays a donné des résultats positifs et elle remercie M^{me} Arai de ses efforts. Elle souligne que la structure de dialogue tripartite est essentielle et elle soutient la méthodologie utilisée, qui était adaptée au contexte local. Cet essai a entraîné un renforcement de la capacité locale, et des activités de suivi en matière de formation sont prévues. Au vu des résultats de l'expérience menée dans son pays, l'oratrice soutient l'option B.
24. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni suggère qu'il est logique de privilégier l'option B. Il ajoute qu'il souhaite voir une liste des résultats anticipés dans le plan de mise en œuvre, reflétant les changements de comportement constatés aux niveaux des entreprises et des gouvernements à la suite de l'expérience.
25. La représentante du gouvernement du Canada soutient l'option B.
26. Le représentant du gouvernement de l'Australie relève la difficulté que présenterait la conduite d'une enquête universelle et soutient l'option B.
27. Le représentant du gouvernement de la Belgique déclare que l'option B est plus convaincante et il suggère que l'on envisage la mise en place d'un mécanisme de suivi sur le modèle du système de points de contact nationaux de l'OCDE.
28. Le représentant du gouvernement de l'Inde soutient l'option A mais demande un complément d'information sur la méthodologie utilisée et les statistiques devant être recueillies.
29. Le représentant du gouvernement du Kenya, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, soutient l'option B.
30. La représentante du gouvernement de l'Autriche soutient l'option B. Elle considère que les propositions présentées par la vice-présidente employeuse et le vice-président travailleur sont intéressantes mais ne devraient être envisagées que si le Bureau dispose des fonds et des ressources humaines nécessaires pour les réaliser.
31. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela soutient l'option B. Il souligne la nécessité de rechercher des solutions nouvelles et créatrices et suggère l'établissement d'un système de reconnaissance des bonnes pratiques propre à encourager les entreprises multinationales à mettre en application les principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales.
32. Prenant en considération les opinions exprimées durant la discussion, la présidente propose une modification du point appelant une décision qui est adopté avec le libellé suivant.
33. ***La sous-commission recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***de demander au Bureau de procéder, pour l'établissement du prochain rapport d'évaluation de la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales, à un essai comportant les éléments suivants:***
- i) ***la réalisation dans les deux prochaines années: 1) d'une étude documentaire globale pour la période 2007-2010; et 2) d'essais concrets menés aux niveaux national et sectoriel;***

- ii) *l'établissement, à la suite de cela, d'un rapport phare contenant des informations sur les principales tendances et conclusions sur le fondement des éléments 1) et 2) ci-dessus;*
 - b) *de décider, après l'achèvement de l'essai susmentionné, et au plus tard en 2011, de réexaminer la décision prise en 1979 de faire rapport périodiquement sur la suite donnée à la Déclaration sur les entreprises multinationales, à la lumière de l'expérience acquise.*
- 34.** La représentante du Directeur général, notant que l'option B consistant à réaliser davantage d'essais au niveau national recueille la grande majorité des soutiens, invite les gouvernements qui ont demandé que les activités menées dans leurs pays soient intensifiées à faire connaître leurs demandes dans le cadre du processus de planification de l'exercice biennal 2010-11 qui est en cours, en donnant comme référence l'indicateur de résultat 3.4.

Genève, le 16 novembre 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 33.